

Décision I/3

Adoptée par la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale à sa première session

Renforcement des capacités

La Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale,

Ayant examiné le projet de manuel pratique destiné à appuyer l'application du Protocole,

Consciente que les activités de renforcement des capacités, comme la formation et les projets pilotes, améliorent l'application concrète du Protocole,

1. *Se félicite* de l'élaboration du manuel pratique, y compris de son annexe relative à la santé, conçu comme un document souple;

2. *Se félicite aussi* du travail accompli, entre autres, par le secrétariat et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale ainsi que par les membres du petit groupe de rédaction du projet de manuel pratique;

3. *Se félicite également* du travail accompli par les organes susmentionnés, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, sur l'établissement d'un supplément au projet de manuel pratique consacré à la question de la santé;

4. *Demande* au secrétariat de continuer à assurer l'actualisation de la version Internet du manuel pratique;

5. *Propose* d'inclure dans le plan de travail du Protocole l'élaboration d'une version abrégée et simplifiée du manuel pratique qui soit axée sur l'application pratique du Protocole;

6. *Propose aussi* d'y inclure des activités de renforcement des capacités;

7. *Invite* les utilisateurs à communiquer au secrétariat des observations concernant l'utilité du manuel pratique et demande au secrétariat de faciliter la communication de ces observations.